

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES

Comité Syndical du 4 février 2022 Procès-verbal de la séance

Le 4 février 2022 à 15h00, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges, dûment convoqué le 26 janvier 2022, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Vincent LÉONIE.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc BARRIERE, Monsieur Jacques BERNIS, Monsieur Christian BLANCHET, Monsieur Jean-Luc BONNET, Monsieur Claude BRUNAUD, Madame Monique DELPI, Monsieur Fabien DOUCET, Monsieur Jean-Pierre DUCHER, Monsieur Lucien DUROUSSEAUD, Monsieur Jean-Pierre FLOC'H, Monsieur Joël GARESTIER, Monsieur Ludovic GÉRAUDIE, Monsieur Vincent JALBY, Monsieur Philippe JANICOT, Madame Marie LAPLACE, Monsieur Sébastien LARCHER, Monsieur Maurice LASNIER, Monsieur Vincent LÉONIE, Monsieur Denis LIMOUSIN, Madame Nathalie MÉZILLE, Monsieur Jean-Paul PERRAUDIN, Monsieur François POIRSON, Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Monsieur Clément RAVAUD, Monsieur Jean-Yves RIGOUT, représentants de la communauté urbaine Limoges Métropole,

Madame Andréa BROUILLE, Monsieur Jean-Michel BERTRAND, Monsieur Olivier CHATENET, Madame Hélène DELOS, Monsieur Jean-Jacques DUPRAT, Monsieur Fabien DUPUY, Monsieur Bernard LAUSERIE, Monsieur Jean-Marc LEGAY, Monsieur Franck MAITRE, Madame Chantal PIQUET, Monsieur Jacques PLEINEVERT, Madame Claudine ROUX, Madame Jany-Claude SOLIS, Monsieur Bernard TROUBAT, Monsieur Pierre VALLIN, représentants de la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN),

Monsieur Alain DARBAR, Monsieur Alain FAUCHER, Monsieur Jean-Pierre ESTRADE, Monsieur Dominique MARQUET, Monsieur Alexandre MAZIN, Monsieur Alain PÉRABOUT, représentants de la communauté de communes de Noblat,

Madame Sylvie ACHARD, Monsieur René ARNAUD, Monsieur Philippe BARRY, Monsieur Alain GEHRIG, Madame Marylène HENRION, Monsieur Gérard KAUWACHE, Monsieur Maurice LEBOUTET, Monsieur Claude MONTIBUS, Monsieur Gilles ROQUES, Madame Sonia SOULAT, représentants de la communauté de communes du Val de Vienne.

Absents excusés représentés :

M. Jacques ROUX (Limoges Métropole) représenté par son suppléant M. Jean-Luc BARRIERE (Limoges Métropole)
M. Serge ROUX (Limoges Métropole) représenté par son suppléant M. Jean-Pierre FLOC'H (Limoges Métropole)

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Emile-Roger LOMBERTIE (Limoges Métropole) donne pouvoir à M. Vincent JALBY (Limoges Métropole)
M. Jean-Marie HORRY (ELAN) donne pouvoir à M. Bernard LAUSERIE (ELAN)
M. Gaston ALBRECHT (Noblat) donne pouvoir à M. Alain DARBAR (Noblat)
M. Jean-Pierre NEXON (Noblat) donne pouvoir à M. Alain FAUCHER (Noblat)
M. Hervé VALADAS (Noblat) donne pouvoir à M. Jean-Pierre ESTRADE (Noblat)
M. Francis THOMASSON (Val de Vienne) donne pouvoir à Mme Sylvie ACHARD (Val de Vienne)

Absents excusés :

Monsieur Nicolas BALOT (Limoges Métropole)
Monsieur Guillaume GUÉRIN (Limoges Métropole)
M. Christophe MALIFARGE (Limoges Métropole)
Mme Gülsen YILDIRIM (Limoges Métropole)
Mme Elisabeth PETIT (ELAN)
M. Benoit BLANCHARD (Noblat)
Madame Véronique GODMÉ (Val de Vienne)

Absents

M. Alain BOURION (Limoges Métropole)
Mme Sarah GENTIL (Limoges Métropole)
M. Laurent LAFAYE (Limoges Métropole)
Mme Julie LENFANT (Limoges Métropole)
Mme Emilie RABETEAU (Limoges Métropole)
M. Vincent CARRÉ (ELAN)
M. Michaël KAPSTEIN (Noblat)

Assistaient également à la réunion :

Mme Sylvie MOREAU, SIEPAL
Mme Chloë LEGRAND, SIEPAL
Mme Anne-Sophie PIERRE, SIEPAL
M. Clément BOUSSICAULT, SIEPAL
Mme Chantal LEJEUNE, SIEPAL

Le Président Vincent LÉONIE ouvre la séance à 15h00. Il remercie les délégués de leur présence en visioconférence et demande à Sylvie MOREAU de faire l'appel nominatif de chaque membre du comité, le Président indique que le quorum est atteint et donne lecture des pouvoirs.

Madame Marylène HENRION (Val de Vienne) et Monsieur Philippe JANICOT (Limoges Métropole) sont nommés secrétaires de séance.

Bien qu'en février, le Président souhaite déroger à la tradition des vœux adressés avant la fin du mois de janvier pour souhaiter une excellente année 2022 aux membres du comité syndical. Il précise que le comité est réuni sous un format inhabituel, mais en faisant preuve de méthode et de souplesse, la séance devrait se passer sans difficulté notoire.

Il y aura à adopter 6 délibérations et afin de respecter les modalités en vigueur lors des votes à distance chaque délégué sera appelé nominativement afin que le vote soit bien comptabilisé et que les délibérations ne soient pas entachées d'illégalité.

Des délibérations comptables et budgétaires essentielles au fonctionnement du syndicat seront à approuver, démarches récurrentes qui sont également effectuées à l'échelle des communes et EPCI.

Tout d'abord il y aura à approuver le compte de gestion de l'exercice 2021, délibération qui sera rapportée par Fabien DOUCET, avant d'adopter le compte administratif 2021 sous la Présidence d'Andréa BROUILLE (le Président ne pouvant prendre part ni au débat, ni au vote) qui présentera également l'affectation des résultats d'exploitation 2021.

Le Président exposera les grandes lignes du BP 2022, avant que Jean Jacques DUPRAT rapporte la délibération sur la demande de participation financière de l'Etat. Enfin et pour clore ce comité, Monique DELPI présentera la délibération modificative sur le recrutement d'un chargé

d'études. Il ajoute que cette délibération fait suite aux observations de la Préfecture quant au régime indemnitaire à appliquer légalement, à savoir le RIFSEEP.

A ce titre, un comité syndical sera organisé le 16 février prochain afin que le SIEPAL fixe le cadre de mise en place du RIFSEEP. Pour sécuriser cette procédure, Sylvie Moreau a d'une part saisi le comité technique qui se réunit le 7 février et d'autre part transmis le projet de délibération aux services préfectoraux qui n'ont émis aucune observation sur ledit projet.

Le Président tient à remercier Andréa Brouille qui a accepté de présider la séance du 16 février, date à laquelle il sera en convalescence, il la remercie bien et sait qu'elle le suppléera avec brio.

L'ordre du jour est le suivant :

Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 15 décembre 2021

- 1 Adoption du Compte de Gestion 2021
- 2 Approbation du Compte Administratif 2021
- 3 Affectation des résultats d'exploitation 2021
- 4 Vote du Budget Primitif 2022
- 5 Demande de participation financière de l'Etat
- 6 Recrutement d'un chargé d'études : délibération modificative

Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 15 décembre 2021

Rapporteur : Monsieur Vincent LÉONIE, Président du SIEPAL

Le Président indique que le procès-verbal du comité syndical du 15 décembre 2021 a été transmis aux membres du comité. Il demande si ce document appelle des remarques, puis s'il y a des oppositions pour l'adopter, s'il y a des abstentions.

Le Président fait procéder au vote, **le procès-verbal du Comité Syndical du 15 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.**

1 – Approbation du Compte de Gestion 2021

Rapporteur : Monsieur Fabien DOUCET, Vice-Président du SIEPAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte de gestion et du compte administratif

Le compte de gestion clos le 31 décembre 2021, présenté par M. GUÉGAN, Trésorier Principal de Limoges-Municipale, est soumis à l'approbation du Comité Syndical.

Les résultats de ce compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif qui sera soumis à votre approbation dans la délibération suivante. Avec un excédent budgétaire de l'exercice de 23 342,88 € et un résultat cumulé de clôture de 160 499,31 €, le détail de ces résultats se présente comme suit :

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

Compte de gestion - Tableau II-1

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	118 140,99	388 613,44	506 754,43
Titres de recettes émis	23 583,80	385 730,83	409 314,63
Réductions de titres			
Recettes nettes	23 583,80	385 730,83	409 314,63
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	118 140,99	388 613,44	506 754,43
Mandats émis	72 174,71	313 797,04	385 971,75
Annulations de mandats			
Dépenses nettes	72 174,71	313 797,04	385 971,75
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent		71 933,79	
Déficit	48 590,91		23 342,88

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL

Compte de gestion - Tableau II-2

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2020)	PART AFFECTE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
BUDGET PRINCIPAL				
INVESTISSEMENT	94 480,99	0,00	-48 590,91	45 890,08
FONCTIONNEMENT	42 675,44	0,00	71 933,79	114 609,23
TOTAL GENERAL	137 156,43	0,00	23 342,88	160 499,31

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le compte de gestion 2021 établi par le Trésorier Principal.

Après discussion, le Président, fait procéder au vote, **la délibération est adoptée à l'unanimité.**

Le Président LÉONIE indique qu'il va céder la présidence à Andréa BROUILLE pour l'approbation du compte administratif, et pour quitter la réunion en visioconférence il se déconnecte.

2 – Approbation du Compte Administratif 2021

Rapporteur : Madame Andréa BROUILLE, Vice-Présidente du SIEPAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

EQUILIBRE GENERAL DU CA 2021

A l'issue de l'exercice 2021, les résultats budgétaires du SIEPAL se présentent comme suit :

(en euros)	DEPENSES		RECETTES		RESULTAT DE L'EXERCICE
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre	
FONCTIONNEMENT	290 213,24	23 583,80	323 395,83	62 335,00	71 933,79
	313 797,04		385 730,83		
INVESTISSEMENT	9 839,71	62 335,00	0,00	23 583,80	-48 590,91
	72 174,71		23 583,80		
TOTAL	300 052,95	85 918,80	323 395,83	85 918,80	23 342,88
	385 971,75		409 314,63		

Rappel des résultats antérieurs :

Excédent de fonctionnement reporté 42 675,44 €
 Excédent d'investissement reporté 94 480,99 €

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Répartition des recettes de fonctionnement

CHAPITRES		CA 2020	CA 2021	Evolution (%)
042	Op. Ordre Transf. Entre section	-	62 335,00	
74	Dotations et participations	265 050,00	318 603,00	20,20%
75	Autres produits de gestion courante	1,15	1,12	-2,61%
77	Produits exceptionnels	638,03	4 791,71	651,02%
	TOTAL	265 689,18	385 730,83	45,18%

La part des charges de personnel et des dépenses matérielles liées aux études, à la modification et à la révision du SCOT, est intégrée aux travaux en régie : 62 335,00 €

Les collectivités membres du syndicat versent une participation financière pour aider au fonctionnement courant du SIEPAL.

Cette participation d'un montant total de 283 603 € se répartit comme suit :

- participation de Limoges Métropole : 230 564,82 €
- participation de la Communauté de communes ELAN 25 881,32 €
- participation de la Communauté de communes du Val de Vienne 15 953,96 €
- participation de la Communauté de communes de Noblat 11 202,90 €

Afin de soutenir la réalisation du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération de Limoges, une dotation (DGD État) a été octroyée au titre de 2021 à hauteur de : 35 000,00 €

Le versement de cotisations URSSAF et des arrondis de prélèvement à la source totalisent : 4 792,83 €

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Répartition des dépenses de fonctionnement

CHAPITRES		CA 2020	CA 2021	Evolution (%)
011	Charges de gestion générale	31 828,51	57 233,48	79,82%
012	Charges de personnel	169 187,87	194 869,58	15,18%
042	Op. Ordre Transf. Entre section	22 579,71	23 583,80	4,45%
65	Autres charges de gestion courante	40 459,34	38 110,18	-5,81%
	TOTAL	264 055,43	313 797,04	18,84%

Les charges de gestion générale s'établissent à 57 233,48 €

Les principales dépenses concernent les indemnités des commissaires enquêteurs, les frais de location immobilière (charges comprises), la location et la maintenance du photocopieur, le forfait annuel versé dans le cadre de la convention de coopération avec Limoges Métropole.

Les autres dépenses concernent les frais des véhicules (assurance carburant entretien), la téléphonie, la cotisation versée au COS, des frais de mission et déplacement ...

Les charges de personnel s'élèvent à : 194 869,58 €

Les dotations aux amortissements (dépense d'ordre) sont de : 23 583,80 €

Les autres charges de gestion concernent les indemnités des élus : 38 110,18 €

Le résultat de la section de fonctionnement est de 71 933,79 €. Après reprise du résultat antérieur, le résultat cumulé s'établit à 114 609,23 €.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Répartition des recettes d'investissement

CHAPITRES		CA 2020	CA 2021	Evolution (%)
040	Op. Ordre Transf. Entre section	22 579,71	23 583,80	4,45%
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 546,24	-	-100,00%
	TOTAL	24 125,95	23 583,80	-2,25%

La contrepartie de la dépense d'ordre de fonctionnement concernant les amortissements est une recette d'ordre d'investissement du même montant : 23 583,80 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Répartition des dépenses d'investissement

CHAPITRES		CA 2020	CA 2021	Evolution (%)
040	Op. Ordre Transf. Entre section	-	62 335,00	
20	Immobilisations incorporelles	1 630,94	4 191,71	157,01%
21	Immobilisations corporelles	17 047,48	5 648,00	-66,87%
	TOTAL	18 678,42	72 174,71	286,41%

La contrepartie de la recette d'ordre de fonctionnement concernant les travaux en régie est une dépense d'ordre d'investissement du même montant : 62 335,00 €

Les différentes dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

- frais d'insertion : 3 037,71 €
- frais liés à l'élaboration du SCOT : 1 154,00 €
- acquisition d'équipements de visioconférence et ordinateurs portables : 5 648,00 €

Le solde d'exécution de l'exercice 2021 de la section d'investissement est de - 48 590,91 €.
Après reprise du résultat antérieur, l'excédent cumulé s'élève à 45 890,08 €.

Le résultat cumulé de clôture, toutes sections confondues, est de 160 499,31 €.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver le compte administratif de l'exercice.

Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-Présidente, demande s'il y a des questions, des remarques.

Jany-Claude SOLIS indique que les totaux en investissement, sur le diaporama, sont faux, les recettes d'investissement sont les mêmes que les recettes de fonctionnement et les dépenses d'investissement les mêmes que celles de fonctionnement, par contre elle ne remet pas en cause la présentation faite par Andréa BROUILLE.

Après discussion, Madame Andréa BROUILLE, fait procéder au vote, **la délibération est adoptée à l'unanimité.**

SIEPAL 2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	388 613,44	313 797,04
-----------------------------------	-------------------	-------------------

Chapitre : 011 **76 985,00** **57 233,48**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgéte	Réalisé
60622	CARBURANTS	1 000,00	635,77
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	200,00	104,86
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	700,00	545,22
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	740,00	8,95
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	1 200,00	730,80
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	6 500,00	6 394,44
6135	LOCATIONS MOBILIERES	2 360,00	2 352,00
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	6 000,00	6 000,00
61551	MATERIEL ROULANT	700,00	264,00
6156	MAINTENANCE	2 300,00	2 008,80
6161	MULTIRISQUES	2 000,00	1 993,42
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	400,00	381,85
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	10 900,00	0,00
6226	HONORAIRES	24 485,00	24 457,96
6238	DIVERS	2 590,00	0,00
6256	MISSIONS	350,00	341,30
6257	RECEPTIONS	3 000,00	2 237,17
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	2 000,00	1 697,15
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	3 500,00	1 019,98
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	6 060,00	6 059,81

Chapitre : 012 **199 850,00** **194 869,58**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgéte	Réalisé
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	3 300,00	3 275,99
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	1 000,00	468,08
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	150,00	128,47
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	2 600,00	2 567,40
64131	REMUNERATION	143 010,00	138 823,67
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	35 130,00	35 124,46
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	8 190,00	8 186,35
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	6 120,00	6 110,18
6488	AUTRES CHARGES	350,00	184,98

Chapitre : 022 **38 518,44** **0,00**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgéte	Réalisé
022	DEPENSES IMPREVUES	38 518,44	0,00

Chapitre : 042 **23 660,00** **23 583,80**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgéte	Réalisé
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET	23 660,00	23 583,80

Chapitre : 65 **49 600,00** **38 110,18**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgéte	Réalisé
6531	INDEMNITES DES MAIRES ADJOINTS ET CONSEILLERS	39 480,00	35 386,00
6532	FRAIS DE MISSIONS MAIRES ADJOINTS CONSEILLERS	995,00	935,98
6533	COTISATIONS DE RETRAITE ELUS	2 400,00	1 786,46
6534	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE PARTS PATRONALE ELUS	6 720,00	0,00
65888	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	5,00	1,74

RECETTES DE FONCTIONNEMENT **388 613,44** **385 730,83**

Chapitre : 002 **42 675,44** **0,00**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgéte	Réalisé
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	42 675,44	0,00

Chapitre : 042 **62 335,00** **62 335,00**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgéte	Réalisé
722	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	62 335,00	62 335,00

Chapitre : 74 **283 603,00** **318 603,00**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgéte	Réalisé
7461	DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	0,00	35 000,00
74758	Participation autres groupements	283 603,00	283 603,00

Chapitre : 75 **0,00** **1,12**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgéte	Réalisé
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,00	1,12

Chapitre : 77 **0,00** **4 791,71**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgéte	Réalisé
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	0,00	4 791,71

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	118 140,99	72 174,71
----------------------------------	-------------------	------------------

Chapitre : 020 **1 846,72** **0,00**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgéte	Réalisé
020	DEPENSES IMPREVUES	1 846,72	0,00

Chapitre : 040 **62 335,00** **62 335,00**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgéte	Réalisé
202	FRAIS D'ETUDES,D'ELABORATION,DE MODIFICATIONS ET DE REVISIONS DES DOC.D'URBA.	62 335,00	62 335,00

Chapitre : 20 **48 252,46** **4 191,71**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgéte	Réalisé
202	FRAIS D'ETUDES,D'ELABORATION,DE MODIFICATIONS ET DE REVISIONS DES DOC.D'URBA.	44 902,00	1 154,00
2033	FRAIS D'INSERTION	3 350,46	3 037,71

Chapitre : 21 **5 706,81** **5 648,00**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgéte	Réalisé
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	5 706,81	5 648,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT	118 140,99	23 583,80
----------------------------------	-------------------	------------------

Chapitre : 001 **94 480,99** **0,00**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgéte	Réalisé
001	SOLDE D'EXECUTION	94 480,99	0,00

Chapitre : 040 **23 660,00** **23 583,80**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgéte	Réalisé
2802	FRAIS D'ETUDES, D'ELABORATION, DE MODIFICATIONS ET DE REVISIONS DES DOCU	17 800,00	17 775,00
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS LICENCES DROITS ET VALEURS	1 880,00	1 879,80
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	2 700,00	2 683,00
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	580,00	560,00
28184	MOBILIER	650,00	646,00
28188	AUTRES	50,00	40,00

Après l'adoption du compte administratif 2021, le Président LÉONIE se reconnecte et reprend la présidence de la réunion. Il remercie les membres du comité pour la confiance qu'ils lui ont accordé en adoptant le compte administratif à l'unanimité.

3 – Affectation des résultats d'exploitation 2021

Rapporteur : Madame Andréa BROUILLE, Vice-Présidente du SIEPAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte de gestion 2021 et le compte administratif 2021,

Vu le budget primitif de l'exercice 2022 qui reprend les résultats de l'exercice 2021.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2021 et les propositions d'affectation se présentent comme suit :

POUR MEMOIRE

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créiteur)	42 675,44 €
- Excédent d'investissement antérieur reporté.....	94 480,99 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2021

- Solde d'exécution de l'exercice	-48 590,91 €
- Solde d'exécution cumulé	45 890,08 €

RESTES A REALISER AU 31/12/2021

- Dépenses d'investissement.....	4 730,00 €
- Recettes d'investissement.....	0,00 €
Solde	<hr/> -4 730,00 €

RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2021

- Rappel du solde d'exécution cumulé	45 890,08 €
- Rappel du solde des restes à réaliser	- 4 730,00 €
Excédent	<hr/> 41 160,08 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

- Résultat de l'exercice	71 933,79 €
- Résultat antérieur	42 675,44 €
Total à affecter	<hr/> 114 609,23 €

AFFECTATION

1)	Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 pour l'exercice 2022)	0,00 €
2)	Affectation complémentaire en « Réserves » (crédit du compte 1068 pour l'exercice 2022)	0,00 €
3)	Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au Budget 2022 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	114 609,23 €
		<hr/>
	TOTAL	114 609,23 €
4)	Excédent cumulé d'investissement à reporter au Budget 2022 ligne 001 (report à nouveau créditeur)	45 890,08 €

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter cette affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2021.

Après discussion, le Président, fait procéder au vote, **la délibération est adoptée à l'unanimité.**

4 – Vote du Budget Primitif 2022

Rapporteur : Monsieur Vincent LÉONIE, Président du SIEPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L-1612-2 stipulant que le budget est à adopter avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique,

Vu la délibération du Comité Syndical du 7 juillet 2021 portant approbation du Projet de Schéma de Cohérence Territoriale 2030 de l'Agglomération de Limoges,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire 2022 effectué par le Comité Syndical le 15 décembre 2021.

Le budget primitif 2022 du SIEPAL s'équilibre de la façon suivante :

	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
FONCTIONNEMENT	369 372,23	28 840,00	398 212,23	0,00
	398 212,23		398 212,23	
INVESTISSEMENT	77 730,08	3 050,00	48 890,08	31 890,00
	80 780,08		80 780,08	
TOTAL	447 102,31	31 890,00	447 102,31	31 890,00
	478 992,31		478 992,31	

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 398 212,23 €

MOUVEMENTS REELS : 398 212,23 €

La décision d'affectation du résultat de l'exercice 2021 permet d'inscrire un excédent de fonctionnement de : 114 609,23 €
Les participations versées par les communautés membres du syndicat totalisent : 283 603,00 €

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 398 212,23 €

MOUVEMENTS REELS : 369 372,23 €

Les charges de personnel s'établissent à : 250 520,00 €
Celles liées aux indemnités des élus représentent : 40 000,00 €

Les principales charges à caractère général concernent :

- des frais de location immobilière (charges comprises) : 12 500,00 €
- des frais de formation : 7 100,00 €
- des remboursements à Limoges Métropole : 6 000,00 €
- la location et la maintenance du photocopieur : 4 660,00 €

Les autres charges de fonctionnement (communication, cotisations, fournitures administratives, assurances, entretien véhicules, site internet, etc.) représentent :

..... 22 840,00 €

La section de fonctionnement s'équilibre par l'inscription de dépenses imprévues :

..... 25 752,23 €

MOUVEMENTS D'ORDRE : 28 840,00 €

Les dotations aux amortissements s'élèvent à : 28 840,00 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 80 780,08 €

MOUVEMENTS REELS : 48 890,08 €

La décision d'affectation du résultat de l'exercice 2021 permet d'inscrire un excédent d'investissement de : 45 890,08 €
Une recette de FCTVA est estimée à : 3 000,00 €

MOUVEMENTS D'ORDRE : 31 890,00 €

Les recettes d'ordre d'investissement concernent :

- l'amortissement des biens : 28 840,00 €
- l'intégration des comptes 2033 : 3 050,00 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 80 780,08 €

MOUVEMENTS REELS : 77 730,08 €

Les reports de crédits de 2021 sont repris à hauteur : 4 730,00 €
Les frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme (études et suivi du SCoT) représentent : 58 000,00 €
L'acquisition de matériel de bureau et d'informatique totalise : 9 600,00 €
La section d'investissement s'équilibre par des dépenses imprévues à hauteur de : 5 400,08 €

MOUVEMENTS D'ORDRE : 3 050,00 €

Les écritures d'intégration des comptes 2033 représentent : 3 050,00 €

Il est demandé au Comité Syndical d'adopter le Budget Primitif 2022 du SIEPAL dans les conditions ci-dessus définies.

Le Président demande aux membres du comité s'ils ont des questions à poser.

Marylène HENRION souhaite savoir, si pour 2022, comme pour les années passées, il est envisagé d'accueillir des stagiaires. Le Président lui répond par l'affirmative en précisant que l'accueil de stagiaires n'a recommencé que l'année dernière, il rappelle l'importance de l'accueil des stagiaires et le fait que le stage effectué par Clément BOUSSICAULT a pu être prolongé par son recrutement. Sylvie MOREAU précise qu'il est prévu, comme l'an dernier, 7000 euros pour accueillir des stagiaires sur l'année, dans les charges de personnel.

Après discussion, comme il n'y a pas d'autres questions, le Président, fait procéder au vote, **la délibération est adoptée à l'unanimité.**

SIEPAL - BUDGET PRIMITIF 2022

ANNEXE 1
Présentation par chapitre

DEPENSES

Chapitre	TOTAL VOTE 2021 POUR MEMOIRE			BUDGET PRIMITIF 2022		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
SECTION D'EXPLOITATION						
011 Charges à caractère général	76 985,00		76 985,00	53 100,00		53 100,00
012 Charges de personnel	199 850,00		199 850,00	250 520,00		250 520,00
022 Dépenses imprévues	38 518,44		38 518,44	25 752,23		25 752,23
042 Op. Ordre transfert entre section		23 660,00	23 660,00		28 840,00	28 840,00
65 Autres charges de gestion courante	49 600,00		49 600,00	40 000,00		40 000,00
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	364 953,44	23 660,00	388 613,44	369 372,23	28 840,00	398 212,23
SECTION D'INVESTISSEMENT						
020 Dépenses imprévues	1 846,72		1 846,72	5 400,08		5 400,08
040 Op. Ordre transfert entre section		62 335,00	62 335,00		0,00	0,00
041 Op. Ordre patrimoniales		0,00	0,00		3 050,00	3 050,00
20 Immobilisations incorporelles	48 252,46		48 252,46	62 730,00		62 730,00
21 Immobilisations corporelles	5 706,81		5 706,81	9 600,00		9 600,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	55 805,99	62 335,00	118 140,99	77 730,08	3 050,00	80 780,08
TOTAL DEPENSES	420 759,43	85 995,00	506 754,43	447 102,31	31 890,00	478 992,31

RECETTES

Chapitre	TOTAL VOTE 2021 POUR MEMOIRE			BUDGET PRIMITIF 2022		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
SECTION D'EXPLOITATION						
002 Résultat fonctionnement reporté	42 675,44		42 675,44	114 609,23		114 609,23
042 Op. Ordre transfert entre section		62 335,00	62 335,00		0,00	0,00
74 Dotations et participations	283 603,00		283 603,00	283 603,00		283 603,00
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	326 278,44	62 335,00	388 613,44	398 212,23	0,00	398 212,23
SECTION D'INVESTISSEMENT						
001 Solde exécution invest. reporté	94 480,99		94 480,99	45 890,08		45 890,08
040 Op. Ordre transfert entre section		23 660,00	23 660,00		28 840,00	28 840,00
041 Op. Ordre patrimoniales		0,00	0,00		3 050,00	3 050,00
10 Dotation, fonds divers	0,00		0,00	3 000,00		3 000,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	94 480,99	23 660,00	118 140,99	48 890,08	31 890,00	80 780,08
TOTAL RECETTES	420 759,43	85 995,00	506 754,43	447 102,31	31 890,00	478 992,31

SIEPAL
BUDGET PRIMITIF 2022
ANNEXE 2

Détail des inscriptions budgétaires

FONCTIONNEMENT

RECETTE

			Total voté 2021	2022
002	1001 R SE00 4702 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		42 675,44	114 609,23
722	5094 O SE00 4704 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		62 335,00	0,00
74758	1065 R SE00 4704 Participation autres groupements		283 603,00	283 603,00
		Somme :	388 613,44	398 212,23

DEPENSE

			Total voté 2021	2022
022	1024 R SE00 4702 DEPENSES IMPREVUES		38 518,44	25 752,23
60622	1045 R SE00 SE00 CARBURANTS		1 000,00	1 500,00
60632	1014 R SE00 SE00 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		200,00	200,00
6064	1035 R SE00 SE00 FOURNITURES ADMINISTRATIVES		700,00	740,00
6068	1004 R SE00 SE00 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		740,00	600,00
611	1002 R SE00 SE00 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTR		1 200,00	400,00
611	3079 R SE00 4704 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTR		0,00	400,00
6132	4083 R SE00 SE00 LOCATIONS IMMOBILIERES		6 500,00	6 500,00
6135	1036 R SE00 SE00 LOCATIONS MOBILIERES		2 360,00	2 360,00
614	4085 R SE00 SE00 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE		6 000,00	6 000,00
61551	1046 R SE00 SE00 MATERIEL ROULANT		700,00	700,00
6156	1005 R SE00 SE00 MAINTENANCE		2 300,00	2 300,00
6161	5093 R SE00 SE00 MULTIRISQUES		2 000,00	2 100,00
6182	1037 R SE00 SE00 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE		400,00	1 100,00
6184	11119 R SE00 SE00 VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION		0,00	7 100,00
6185	11121 R SE00 SE00 FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES		0,00	1 000,00
6188	1007 R SE00 SE00 AUTRES FRAIS DIVERS		10 900,00	0,00
6218	1047 R 3504 SE00 AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR		3 300,00	7 000,00
6226	10110 R SE00 SE00 HONORAIRES		24 485,00	0,00
6238	10109 R SE00 SE00 DIVERS		2 590,00	3 000,00
6251	1010 R SE00 SE00 VOYAGES ET DEPLACEMENTS		0,00	1 000,00
6256	2074 R 3502 SE00 MISSIONS		350,00	1 000,00
6257	2068 R SE00 SE00 RECEPTIONS		3 000,00	3 000,00
6262	1044 R SE00 SE00 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		2 000,00	2 100,00
6281	1013 R SE00 SE00 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)		3 500,00	4 000,00
62878	1015 R SE00 SE00 REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES		6 060,00	6 000,00
6331	10112 R 3500 SE00 VERSEMENT TRANSPORT		1 000,00	0,00
6332	1016 R 3500 SE00 COTISATIONS VERSEES AU FNAL		150,00	170,00
6336	1017 R 3500 SE00 COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG		2 600,00	2 800,00
64131	1020 R 3500 SE00 REMUNERATION		143 010,00	181 000,00
6451	1018 R 3500 SE00 COTISATIONS A L'URSSAF		35 130,00	41 500,00
6453	1050 R 3500 SE00 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE		8 190,00	9 750,00
6454	1051 R 3500 SE00 COTISATIONS AUX ASSEDIC		6 120,00	7 500,00
6488	8101 R 3500 SE00 AUTRES CHARGES		350,00	800,00
6531	1058 R 3500 SE00 INDEMNITES DES MAIRES ADJOINTS ET CONSEILLERS		39 480,00	37 000,00
6532	1028 R SE00 SE00 FRAIS DE MISSIONS MAIRES ADJOINTS CONSEILLERS		995,00	1 000,00
6533	1059 R 3500 SE00 COTISATIONS DE RETRAITE ELUS		2 400,00	2 000,00
6534	2070 R 3500 SE00 COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE PARTS PATRONALE I		6 720,00	0,00
65888	8100 R 3500 SE00 CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE		5,00	0,00
6811	1027 O 4702 4702 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATION		23 660,00	28 840,00

Somme : **388 613,44** **398 212,23**

INVESTISSEMENT

RECETTE

			Total voté 2021	2022
001	1032 R SE00	4702 SOLDE D'EXECUTION	94 480,99	45 890,08
10222	1033 R SE00	4704 F.C.T.V.A.	0,00	3 000,00
2033	11117 O	4702 4704 FRAIS D'INSERTION	0,00	3 050,00
2802	1025 O	4702 4704 FRAIS D'ETUDES, D'ELABORATION, DE MODIFICATIONS ET	17 800,00	24 130,00
28051	2075 O	4702 4704 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS LICENCES I	1 880,00	180,00
28182	4084 O	4702 4704 MATERIEL DE TRANSPORT	2 700,00	2 700,00
28183	1026 O	4702 4704 MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	580,00	1 130,00
28184	5092 O	4702 4704 MOBILIER	650,00	650,00
28188	1057 O	4702 4704 AUTRES	50,00	50,00
Somme :			118 140,99	80 780,08

DEPENSE

		Total voté 2021	2022	
020	1063 R SE00	4702 DEPENSES IMPREVUES	1 846,72	5 400,08
202	6096 R SE00	SE00 FRAIS D'ETUDES,D'ELABORATION,DE MODIFICATIONS	0,00	4 730,00 RAR
202	6096 R SE00	SE00 FRAIS D'ETUDES,D'ELABORATION,DE MODIFICATIONS DES	44 902,00	58 000,00
202	11118 O	4702 4702 FRAIS D'ETUDES,D'ELABORATION,DE MODIFICATIONS	62 335,00	3 050,00
2033	1052 R SE00	SE00 FRAIS D'INSERTION	3 350,46	0,00
2183	1023 R SE00	SE00 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE I	5 706,81	9 600,00
Somme :			118 140,99	80 780,08

SIEPAL – Budget primitif 2022

ANNEXE 3

Participations 2022 des membres du syndicat

Contribution des EPCI						
	Population municipale INSEE 2020	Poids de population	Potentiel fiscal 4 taxes com. 2020	Poids du potentiel fiscal	Contribution en %	Contribution en €
CU Limoges Métropole	207 865	78,78%	205 589 094	83,82%	81,30%	230 564,82 €
CC ELAN	27 897	10,57%	18 835 136	7,68%	9,13%	25 881,32 €
CC Noblat	11 951	4,53%	8 268 553	3,37%	3,95%	11 202,90 €
CC Val de Vienne	16 140	6,12%	12 592 629	5,13%	5,63%	15 953,96 €
TOTAL	263 853	100,00%	245 285 412	100,00%	100,00%	283 603 €

5 – Demande de participation financière de l’Etat

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques DUPRAT, Vice-Président du SIEPAL

Vu l’article L-132-5 du code l’urbanisme et stipulant que les dépenses liées à l’établissement des documents d’urbanisme font l’objet d’une compensation par l’Etat,

Considérant l’application de l’article 136 de la loi ALUR, modifiant l’article L-5214-16 du code général des collectivités territoriales et encadrant le transfert de la compétence SCoT des communes vers les communautés de communes,

Considérant l’arrêté préfectoral du 16 mars 2017 portant modification des statuts du SIEPAL, intégrant notamment la recomposition territoriale du syndicat,

Vu la délibération du Comité Syndical du 7 juillet 2021 portant approbation du Projet de Schéma de Cohérence Territoriale 2030 de l’Agglomération de Limoges,

Considérant l’article 2 des statuts du SIEPAL, stipulant que le syndicat a notamment pour objet le suivi, la mise en œuvre et l’évaluation du SCoT.

Le Syndicat Intercommunal d’Etudes et de Programmation de l’Agglomération de Limoges (SIEPAL) est statutairement compétent pour conduire l’élaboration, la révision et la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l’Agglomération de Limoges. Il est chargé du suivi et de l’assistance à la mise en œuvre des orientations du SCoT 2030 approuvé en juillet 2021 et rendu exécutoire le 8 septembre 2021.

Le SIEPAL est constitué de la Communauté Urbaine Limoges Métropole, de la Communauté de Communes ELAN (Elan Limousin Avenir Nature née de la fusion en 2017 des communautés de communes Aurence Glane Développement, Monts d’Ambazac et Val du Taurion et Porte d’Occitanie), de celles de Noblat et du Val de Vienne.

Il rassemble près de 263 000 habitants soit plus de 70% de la population du département, indicateur qui témoigne du rôle moteur du territoire du SIEPAL dans les dynamiques départementales. Document de planification de norme supérieure, le SCoT de l’Agglomération de Limoges est le seul à être en vigueur dans le département de la Haute Vienne. Chef de file des politiques publiques d’urbanisme, il oriente des dynamiques d’aménagement et de développement au rayonnement départemental.

A une échelle plus large, le SCoT de l’Agglomération de Limoges figure parmi les 54 qui couvrent le territoire régional et se révèle être l’un des SCoT majeurs de la région Nouvelle Aquitaine au regard des critères essentiels tels ceux de la population, du nombre de logements, d’emplois, ou encore de la part de locaux éligibles au très haut débit.

L’Etat est un partenaire institutionnel qui a été associé à la révision du SCoT, depuis son lancement et jusqu’à son aboutissement. Approuvé le 7 juillet 2021 par le Comité Syndical, le SCoT 2030 est en vigueur depuis le 8 septembre 2021 et doit désormais être mis en œuvre.

A ce titre, l’Etat est appelé à contribuer pleinement à cette démarche, autant techniquement que financièrement, en accompagnant le SIEPAL statutairement compétent pour la révision, le suivi et la mise en œuvre du SCoT.

Afin d’alléger les dépenses contraintes du SIEPAL, il est demandé aux services de l’Etat une participation financière aussi élevée que possible sous la forme d’une dotation générale décentralisée.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'entériner une demande de participation financière aussi élevée que possible à effectuer auprès de l'Etat, dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT 2030.

Après discussion, le Président, fait procéder au vote, **la délibération est adoptée à l'unanimité.**

6 – Recrutement d'un chargé d'études : délibération modificative

Rapporteur : Madame Monique DELPI, Vice-Présidente du SIEPAL

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEPAL n° 2021_CS05_04 du 15 décembre 2021,

Considérant le courrier du 22 décembre 2021 de la Préfète de la Haute-Vienne invitant le Comité Syndical à modifier la délibération susvisée dans les meilleurs délais considérant que les agents titulaires et contractuels sont concernés par le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP et qu'il n'est donc plus possible de prévoir le versement de la prime de service et rendement à un technicien territorial contractuel.

Par délibération en date du 15 décembre dernier, le Comité Syndical a approuvé le recrutement d'un chargé d'études en raison de la charge induite à la fois par la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du schéma de cohérence territoriale mais également celle liée aux missions d'accompagnement à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT 2030.

Compte tenu de la technicité de ces missions et de leur technicité, le recrutement de ce chargé d'études a été envisagé sur la base de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui autorise le recrutement d'agents contractuels pour pourvoir à des postes permanents lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

Suite à une observation ayant donné lieu à un échange avec les services de la Préfecture, il convient de revoir les éléments relatifs à la rémunération correspondant à ce poste pour tenir compte de l'instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Le chargé d'études, qui sera recruté à compter du 1^{er} avril 2022, bénéficiera donc de ce nouveau régime indemnitaire, selon des modalités qui seront précisées à l'occasion d'un prochain Comité Syndical et soumises à son approbation courant février 2022, après avis du Comité Technique.

Il est proposé au Comité Syndical de modifier la délibération initiale en date du 15 décembre 2021 relative au recrutement d'un chargé d'études au sein du SIEPAL s'agissant du volet relatif à la rémunération pour application du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'expérience professionnelle (RIFSEEP).

Après discussion, le Président, fait procéder au vote, **la délibération est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président propose de donner la parole à Monique DELPI et Alain FAUCHER pour présenter les travaux effectués lors de la session de préparation des grilles d'analyse du SCoT et des PLU.

Monique DELPI rappelle qu'un petit groupe de travail s'est réuni pour définir des critères d'analyse les plus objectifs possible pour vérifier la compatibilité des PLU avec le SCoT. Elle indique que le SCoT est un gros document et qu'un certain nombre de membres du comité sont des nouveaux élus qui ont rejoint les effectifs il y a peu de temps et la vérification de la compatibilité PLU SCoT représente un gros travail. Pour aider les équipes, il a été envisagé de mettre en place un certain nombre de critères, à partir de 7 grandes thématiques qui correspondent aux orientations du SCoT (habitat, environnement, population, logement...). Elle explique que ce travail va être testé sur 4 communes, ensuite il sera transmis à l'ensemble des élus.

Alain FAUCHER ajoute que ce document de travail va être soumis aux différents élus afin qu'ils puissent regarder le document et faire remonter d'éventuelles remarques. Le fait de tester des communes pilotes permettra de voir ce qui va et ce qui ne va pas.

Le Président les remercie ainsi que les délégués qui participent à ce groupe de travail, il rappelle que c'est ce qu'il souhaitait que les élus s'impliquent au-delà des simples rencontres du comité syndical.

Jany-Claude SOLIS demande quelles sont les 4 communes pilotes. Sylvie MOREAU explique qu'il s'agit des communes de Saint-Gence, la Geneytouse et Razès, mais qu'il y a également Nantiat (il s'agit d'un semi test) et Eyjeaux qui a contacté le SIEPAL pour travailler ensemble prochainement.

Sylvie MOREAU rappelle qu'il y a un comité syndical organisé le mercredi 16 février prochain, le matin et dont les membres ont été destinataires d'une pré-invitation.

Le Président ajoute, qu'étant indisponible, c'est Andréa BROUILLE qui présidera les réunions du 16 février. Il ajoute, pour conclure, la chance d'avoir l'équipe technique du SIEPAL qui fait un gros travail. Cela a été, en particulier, le cas pour l'envoi du SCoT, pour la préparation du budget, pour tout cela il les remercie et en particulier Sylvie MOREAU pour son abnégation.

Il remercie tous les délégués de leur participation et lève la séance à 16 heures.

Les secrétaires de séance

Marylène HENRION



Philippe JANICOT



Le Président

Vincent LÉONIE

